

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 11 février 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2021

NOR : MICB2104883A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 11 février 2021, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture organisé au titre de 2021 est fixé à 3.